

DIRECTIVES ANTICIPÉES Modèle HAS - Octobre 2016

Pour rédiger ces directives, vous pouvez en parler avec votre médecin pour qu'il vous conseille dans la rédaction. Il pourra vous aider à envisager les diverses situations qui peuvent se présenter en fin de vie. Il pourra vous expliquer les traitements possibles, leur efficacité, leurs limites ou leurs désagréments. Cela pourra éclairer votre choix.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de la Haute Autorité de Santé qui donne des informations et des conseils pour rédiger vos directives anticipées : www.has-sante.fr

témoigner de vos volontés, avec d'autres professionnels de santé, avec des associations ou avec de proches en qui vous avez confiance.
Les médecins coordonnateurs de Santé Relais Domicile se tiennent à votre disposition pour répondre toutes vos questions sur les directives anticipées.
Je rédige les présentes directives anticipées pour le cas où je ne serais plus en mesure de m'exprime au moment de la fin de ma vie.
Mes volontés sont les suivantes :
1° à propos des situations dans lesquelles je risque de me trouver (par exemple, situation de coma e phase terminale d'une maladie).
J'indique ici notamment si j'accepte ou si je refuse que l'on me maintienne artificiellement en vie dan le cas où j'aurais définitivement perdu conscience et où je ne pourrais plus communiquer avec me proches :

La loi prévoit qu'au titre du refus de l'obstination déraisonnable, ils peuvent ne pas être entrepris ou être arrêtés s'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie. > J'indique donc ici si j'accepte ou si je refuse qu'ils soient entrepris, notamment : • Une réanimation cardiaque et respiratoire (tube pour respirer) : • Le branchement de mon corps sur un appareil à dialyse rénale : Une intervention chirurgicale: > Si ces actes ou traitements ont déjà été entrepris, j'indique ici si j'accepte ou si je refuse qu'ils soient arrêtés notamment : Assistance respiratoire (tube pour respirer): Dialyse rénale : Alimentation et hydratation artificielles : • Autre : Enfin, si mon médecin m'a parlé de manière plus précise d'autres actes ou traitements qui pourraient être entrepris ou maintenus compte tenu de la maladie dont je suis atteint, j'indique ici ceux dont j'accepte ou ceux dont je refuse la mise en œuvre ou la poursuite : 3° à propos de la sédation profonde et continue associée à un traitement de la douleur. En cas d'arrêt des traitements qui me maintiennent artificiellement en vie, j'indique ici si je veux ou non bénéficier d'une sédation profonde et continue associée à un traitement de la douleur, c'est-à-dire d'un traitement qui m'endort et a pour objectif la perte de conscience jusqu'à mon décès :

Fait leà

2° à propos des actes et des traitements médicaux dont je pourrais faire l'objet.

Signature

Formulaire à retourner par courrier à « Santé Relais Domicile 25 rue Paule Raymondis 31200 Toulouse » ou à confier à un soignant.